

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°08/2021

Objet : travaux route des Tivillons

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE pour des travaux de remplacement de câble en aérien ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

Durant la période du 29/03/2021 au 09/04/2021 inclus la circulation sur la route des Tivillons sera perturbée durant un jour.

La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30km/heure.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 23/03/2021

Le Maire,




Jean-François GIMBERT